

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Le développement durable et l'assurance

Rémi Moreau

Volume 76, numéro 4, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1091870ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1091870ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (imprimé)

2371-4913 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (2009). Le développement durable et l'assurance. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 76(4), 57–74.
<https://doi.org/10.7202/1091870ar>

Résumé de l'article

De plus en plus d'assureurs, qu'ils soient constitués comme sociétés à capital social ou comme mutuelles, s'intéressent au développement durable qui est une part essentielle aujourd'hui dans la compréhension des risques assurables et leur prévention. L'auteur tente d'expliquer sommairement en quoi consiste le développement durable, ses origines, ses objectifs, et d'identifier les produits, les services et les initiatives prises par les assureurs et les réassureurs à cet égard. Les entreprises d'assurance, ces spécialistes du risque, sont bien placées pour développer et promouvoir des actions adéquates en matière de développement durable.

Le développement durable et l'assurance

par Rémi Moreau

RÉSUMÉ

De plus en plus d'assureurs, qu'ils soient constitués comme sociétés à capital social ou comme mutuelles, s'intéressent au développement durable qui est une part essentielle aujourd'hui dans la compréhension des risques assurables et leur prévention. L'auteur tente d'expliquer sommairement en quoi consiste le développement durable, ses origines, ses objectifs, et d'identifier les produits, les services et les initiatives prises par les assureurs et les réassureurs à cet égard. Les entreprises d'assurance, ces spécialistes du risque, sont bien placées pour développer et promouvoir des actions adéquates en matière de développement durable.

ABSTRACT

More and more insurance companies or mutual insurance are interested in sustainable development because this topic is today an essential part in the comprehension and prevention of insurable risks. The author tries to shortly explain what is sustainable development, its origin, its objectives, and to identify some products, services and initiatives developed by insurance/reinsurance companies or mutual insurance organizations. With their extensive risk expertise, insurance groups are in a unique position to form, and help promote, effective responses linked to sustainable development.

I. INTRODUCTION

L'impact de nos modes de vie sur l'environnement accroît la sensibilité des assureurs aux risques et génère de nouveaux besoins de protection. Les enjeux globaux du développement durable font partie intégrante du métier de l'assureur, à savoir les engagements à long terme vis-à-vis des clients, la compréhension et la préven-

tion des risques. En ce qui concerne la prévention, les assureurs sont depuis longtemps engagés dans la promotion des principes du développement durable. Les assureurs peuvent non seulement répondre aux besoins des clients sur le long terme mais encore encourager les comportements responsables par le biais de produits et services innovants et ce dans toutes les branches d'assurance.

En assurance de dommages, l'assureur peut stimuler la prévention et orienter la souscription ou la tarification vers des activités compatibles avec le développement durable. Par exemple, lier les primes aux comportements respectueux de l'environnement, encourager l'utilisation de voitures hybrides ou encourager la construction de maisons dotées de dispositifs d'économie d'énergie.

En assurance de personnes, les nombreux programmes de prévention en matière de santé, portant sur le tabagisme, la lutte contre le cancer ou les accidents cardio-vasculaires, représentent des priorités stratégiques marquées par le développement durable. Plus particulièrement en matière de tabagisme, le monde de l'assurance a anticipé depuis longtemps des mesures antitabac en mettant en place une tarification adaptée aux non-fumeurs et des actions d'aide et de prévention. Mais aussi par des mesures plus globales en matière de santé, notamment un accompagnement au plan nutritionnel, la prévention en matière d'obésité, les dépistages précoces.

Les assureurs tentent également depuis une décennie de prendre la mesure du changement climatique, car l'assurance et la réassurance sont directement concernées par ces changements, susceptibles d'entraîner des fortes précipitations et des inondations, des tempêtes ou à l'opposé des sécheresses néfastes pour la santé et la sécurité des personnes. Il en va non seulement d'assurer la sécurité de leurs clients mais aussi de la propre sécurité des assureurs. Les catastrophes naturelles ont un impact direct sur leurs opérations. Elles peuvent même entraîner leur faillite, à défaut de réassurance.

En outre, les assureurs adoptent de plus en plus des bonnes pratiques visant à intégrer le développement durable dans leur mode d'exploitation : politique d'investissement, politique d'achat, gestion des déchets, récupération, recyclage et collecte de données environnementale, électricité verte, récupération de la chaleur, vidéos-conférences, plutôt que déplacements, encouragement au co-voiturage entre employés, autant d'exemples d'actions d'adaptation aux enjeux écologiques. Grands consommateurs de papier, de plus en plus d'assureurs utilisent du papier composé de fibres naturelles, renouvelables et recyclables.

L'homme de tout temps a été confronté à la fatalité. Le besoin conscient de se protéger du risque, de l'imprévu, remonte à la nuit des temps. L'assurance se situe, par nature, au coeur des activités humaines. L'assurance existe précisément pour sécuriser l'homme.

Les assureurs, par l'attention qu'ils portent aux enjeux de la vie en société, sont bien placés pour anticiper les évolutions, d'appréhender les risques et d'imaginer des solutions durables. Nous sommes entrés dans une économie de la connaissance, qui exige une innovation permanente qui colle avec les réalités d'aujourd'hui.

En bref, cette recherche veut démontrer que les assureurs, dont la mission fondamentale est d'anticiper les risques, de les maîtriser et de les gérer, sont bien positionnés pour servir le développement durable dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale. Ils sont en mesure d'accompagner les nouvelles attentes et les préoccupations de leurs clients.

Pour preuve, l'Association française de l'assurance a présenté en janvier dernier la Charte des assureurs pour le développement durable, une charte produite par la Commission développement durable de cette Association, qui représente un engagement très fort de l'industrie et qui considère que l'assurance est un vecteur incontournable du développement durable dans la société. Elle a été construite à partir de cinq piliers : la position des assureurs comme acteurs responsables du développement durable, leur contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, leur participation à la réduction des vulnérabilités sociales, la valorisation des politiques mises de l'avant par des organismes et le respect des valeurs environnementales dans le fonctionnement interne des sociétés.

2. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable, que plusieurs n'hésitent pas à qualifier d'oxymoron, s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Claude Villeneuve, dans son ouvrage « Qui a peur de l'an 2000 », précise certaines valeurs qui sont à la base de la notion de développement durable : il s'agit d'une forme de développement socialement équitable, écologiquement viable, économiquement efficace et palpable.

À qui sert le développement sinon à élargir la gamme des possibilités qui s'offrent à tous. Mais ce développement doit prendre

appui sur une qualité de vie meilleure pour tout un chacun et équitable pour les générations qui suivent.

C'est la création du club de Rome, en 1968, qui a fait prendre conscience des limites de la croissance. Toutefois, la notion de développement durable serait apparue formellement en 1980, proposée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans un document intitulé « Stratégie mondiale de la conservation », suite à un constat prégnant : celui du caractère fini de certaines ressources naturelles utilisées par le mode de croissance dominant et de l'utilisation trop rapide des ressources renouvelables par rapport à leur rythme de développement.

Le rapport Brundtland issue de Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987 a pris le relai en développant les principes de développement durable, dont celui est de satisfaire les besoins des êtres humains, par une qualité de la croissance économique, là où les besoins essentiels ne sont pas satisfaits en intégrant, dans la prise de décisions, des considérations portant à la fois sur l'économie et l'environnement. Chaque personne cherche en effet à réaliser son potentiel par la recherche du dépassement soit de normes fixées par la collectivité, soit d'objectifs personnels. Il en est de même des sociétés et des collectivités, tant sur les plans économiques que culturels. Le développement durable se caractérise par le souci d'évaluer les conséquences futures des actions présentes, de maintenir les processus écologiques et de rechercher des bénéfices pour améliorer la qualité de vie des générations actuelles sans compromettre celle des générations futures.

Puis, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dite Conférence de Rio, tenue à Rio de Janeiro, s'est soldée par une déclaration à laquelle ont adhéré les délégués de 170 pays. Parmi 27 principes dégagés, celui de l'indissociabilité de la paix, du développement et de la protection de l'environnement.

Ensuite, le protocole de Kyoto, entré en vigueur en février 2005, devait obliger les pays qui ont adhéré à l'accord (172 pays, à l'exclusion des États-Unis), à réduire, d'ici 2012, de 5,2 % leur émission de gaz à effet de serre sous les niveaux de 1990.

Plus récemment, la 13^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques a réuni à Bali (Indonésie) en 2007 plus de 10 000 participants venus de 180 pays pour planifier les mesures à prendre suite au protocole de Kyoto. Au début de décembre 2008, la 14^e Conférence de l'Onu, cette de Poznan (Pologne), avait pour but de mettre la table pour Kyoto 2, qui sera au cœur de la conférence

de Copenhague en décembre 2009. On a essayé également de s'entendre sur les objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour la période 2013-2020. À l'occasion de la conférence de Poznan, les assureurs, sous l'initiative initiale de Munich Re, ont proposé des solutions facilitant l'adaptation aux changements climatiques. Les mécanismes proposés, lors de la session plénière du 8 décembre 2008, s'appuyaient sur deux volets : un volet «prévention» et un volet «assurance». Voir à cet égard, dans les références, Munich Climate Insurance Initiative (MCII).

Plusieurs principes fondamentaux découlent du développement durable, que formule l'auteur Guillaume Sainteny, directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale (France) :

- le principe précaution, selon lequel l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable;
- le principe pollueur/payeur;
- le principe de réversibilité des décisions, des choix;
- le principe d'accès à l'information;
- le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques.

Pour sa part, le législateur québécois, inspiré de ces initiatives internationales, a non seulement adopté les principes sur le développement durable mais en a fait une loi en 2006, intitulée *Loi sur le développement durable*, qui est un élément essentiel du Plan de développement durable du Québec et qui a fait l'objet d'une vaste consultation publique et d'une commission parlementaire en 2005.

Présentée le 13 juin 2005 et sanctionnée le 19 avril 2006, la Loi veut d'abord guider l'administration publique à prendre en compte, dans ses différentes actions, certains principes fondamentaux : la santé et la qualité de la vie, l'équité et la solidarité sociales, la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, la prévention, la précaution, la protection du patrimoine tant culturel que naturel, la consommation responsable, le pollueur payeur et l'internalisation des coûts. L'internalisation des coûts, par exemple, se définit comme suit : «la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à

la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale».

3. L'ASSURANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'assurance joue un rôle moteur en matière de développement durable. La mutualisation des risques, au cœur du métier de l'assurance, a un rôle stabilisateur face aux risques lourds, dont les catastrophes naturelles ou technologiques. L'assurance incite les bénéficiaires à adopter des comportements dynamiques et à mieux contrôler et gérer leur risque.

En matière de risques climatiques, les assureurs réfléchissent de manière permanente sur la couverture des catastrophes naturelles, sur la prévention des dommages à l'environnement. Les assureurs et les réassureurs sont en première ligne face aux conséquences dommageables du réchauffement climatique. Le lien est maintenant évident entre réchauffement climatique et catastrophe naturelle. Les preuves scientifiques réunies au cours des deux dernières décennies ont contribué à dégager un consensus de plus en plus large sur l'ampleur des changements climatiques mondiaux en cours. Nous avons eu l'occasion d'en discuter dans un article de cette Revue (Vol. 75-4, Janvier 2008).

Créatrices de richesses et consommatrices de ressources, les entreprises ont une forte capacité d'intervention en faveur du développement durable. On parle de responsabilité sociale des entreprises. Les entreprises d'assurance, en particulier, participent directement au développement économique par leurs investissements ou par les garanties qu'ils accordent afin de protéger le patrimoine des personnes. Elles possèdent très souvent un parc immobilier considérable, qu'elles peuvent exploiter d'une façon écologique.

Le développement durable est devenu une réalité dans l'assurance. Les assureurs ont pour mission de gérer les risques sur le long terme. Face aux enjeux énormes, de nouvelles gammes de produits liés au développement durable émergent, des politiques d'engagement dans la communauté se développent. Et pour cause : assurant les personnes et les biens, la profession d'assurance se sent au centre du sujet quand il s'agit de garantir un environnement vivable aux futures générations : garanties vertes, investissements socialement

responsables, gestion de portefeuilles financiers et immobiliers orientés vers le développement durable, politique de prévention.

Le développement durable commence également à s'inscrire dans les visions stratégiques des entreprises, au cœur de la gouvernance. Le passage du discours aux actes est manifeste. La gouvernance le considère comme une opportunité de croissance et de différenciation. Le développement durable est maintenant au cœur de la chaîne des valeurs des dirigeants. L'idée est de mettre en complémentarité avec la mission de protection le rôle social de l'assureur.

Parce que l'assurance s'inscrit dans la durée, elle est en mesure de répondre aux nouvelles attentes des clients, en innovant, en améliorant les services offerts, en créant de nouveaux produits. Enfin, l'assurance participe au développement économique et à cet égard elle est en mesure de mobiliser ses salariés et d'investir d'une façon responsable. Le fonds d'investissement «environnement» est un exemple. L'assurance est en mesure d'orienter ses investissements en fonction de la qualité environnementale des projets industriels ou techniques qui lui sont soumis.

L'assurance est partie prenante sur les grandes questions de notre temps : les impacts du changement climatique, la retraite, la santé, la sécurité, la rééducation des accidentés, la prévention. La prévention permet aux assurés de comprendre la réalité de leurs risques assurables puis d'en atténuer les effets, s'ils se réalisent, et si possible de les éliminer. La prévention est un élément essentiel du développement durable. Par exemple, par la sécurité routière, l'examen des véhicules, le traitement de l'eau, le traitement des déchets.

L'influence de l'assurance sur les risques est importante car les assureurs doivent mesurer, apprécier les risques et décider ou non de les garantir par des protections appropriées, par exemple, contre les risques de responsabilité civile ou contre le risque de crédit dans le cadre de financement de projets. Désormais, les assurés qui produisent des biens ou des services sans se soucier de leur impact sur l'environnement risquent soit d'être pénalisés par les assureurs, au niveau des conditions de souscription ou de tarification et, au pire, soit de se voir refuser l'accès aux garanties d'assurance demandées.

Les conditions d'assurabilité reposent sur la sélection des risques, qui doivent être des aléas (événements imprévisibles), sur les aléas moraux (liés aux assurés eux-mêmes). Il importe d'éviter que les assureurs proposent des primes inadéquates aux garanties souscrites. Face aux dangers d'antisélection, l'assurance dispose de plusieurs moyens, allant de limitation de garantie, d'instauration de franchises, de stipulations de conditions particulières ou d'exclusions

et jusqu'au refus de couverture. Ainsi, l'assureur est bien placé pour encourager les comportements responsables des individus ou des entreprises. Si les entreprises peuvent se développer, par la sécurité que leur apporte l'assurance, elles ont besoin d'être comprises par les assureurs, qui les accompagnent tout au long de leurs activités.

L'assurance verte aujourd'hui se compose d'une large gamme de produits et services incitant au respect des critères écologiques. Outre les produits offerts, l'assurance, grâce à ses importantes banques de données, aide à soutenir la recherche et à participer avec d'autres types d'interventions à la santé des personnes et à la sauvegarde de leur patrimoine.

La section qui suit tente de montrer, par des exemples significatifs et concrets, comment les assureurs peuvent participer à la promotion du développement durable.

4. QUELQUES INITIATIVES D'ASSUREURS FACE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les initiatives que nous fournissons ici sont loin d'être exhaustives. Nous avons examiné au hasard quelques initiatives prises soit dans les rapports annuels des compagnies, soit sur leurs sites web. Qu'il suffise de dire que l'on retrouve dans Google environ 1 380 000 titres sous le thème «Assurance et développement durable». Uniquement à l'aune de ce moteur de recherche, on comprendra l'importance des implications des assureurs dans la promotion et l'application des principes du développement durable.

Le Bureau d'assurance du Canada a livré un message le 31 mai 2008 sur le changement climatique au Québec à la Fédération canadienne des municipalités. Il formulait le souhait que l'adaptation au changement climatique devienne une priorité nationale. Exemple : comment contrer les phénomènes météorologiques de plus en plus violents, par l'amélioration des structures vieillissantes, le renforcement des codes du bâtiment, la révision des politiques touchant l'utilisation des terres.

Les assureurs canadiens semblent moins avancés que les assureurs européens dans le domaine du développement durable mais ce n'est qu'une question de temps avant que leur engagement social actuel devienne aussi un engagement environnemental. On ne compte plus sur les doigts de la main, comme autrefois, les assureurs cana-

diens qui affichent leur engagement dans le développement durable. Qu'il nous suffise ici que de nommer deux assureurs canadiens, l'un en assurance de personnes, l'autre en assurance de dommages.

En 2007, les nouveaux engagements de Financière Sun Life dans des projets liés aux énergies renouvelables ont totalisé plus de 130 millions de dollars. Elle a également évité que 26,28 tonnes d'ameublement de bureau et de matériel informatique (ordinateurs, écrans, imprimantes, télécopieurs, disques durs) ne soient envoyés à l'enfouissement, soit en faisant un don au programme *Waste to Wonder* de *Green Standards North America Inc.*, soit réutilisé ou recyclé par *Greentec* dans le cadre d'un programme de partenariat.

ING Canada, sous la rubrique Responsabilité d'entreprise, précise qu'il élimine graduellement le papier en faveur du système en ligne, il mentionne qu'il participe au projet *Carbon Disclosure* et il précise qu'il collabore avec BASF Canada pour promouvoir l'utilisation de peinture automobile à base d'eau auprès des ateliers de réparations du Réseau Confiance.

Au Québec, Desjardins Sécurité sociale s'affiche comme une entreprise socialement responsable, dans une démarche de développement durable, en tant que partie d'un vaste mouvement coopératif. Les employés sont aussi très engagés, tellement qu'ils ont mis sur pied l'Escouade verte, dont leurs gestes, petits ou grands, ont une large portée sur l'ensemble de la compagnie (covoiturage, marche au ralenti des véhicules, lumières de Noël, élimination des verres en styromousse, etc.).

En Europe, le grand leader en ce domaine est l'assureur italien Generali, qui a innové de plusieurs façons dans l'assurance verte. L'assureur de Trieste a développé une assurance focalisée sur le respect de l'environnement par sa clientèle et veut également apporter des changements importants dans ses opérations d'assurance visant à l'égard des bonnes pratiques visant à réduire les dommages à l'environnement. L'une des premières innovations à cet égard serait de fournir d'ici quelques mois une assurance automobile pour voitures hybrides assortie d'un rabais tarifaire de 10 % sur la protection standard. D'autres programmes suivront, qui s'adresseront à sa clientèle mais aussi à ses fournisseurs. De plus, tous les principaux bâtiments de Generali seront dotés d'équipements de chauffage et de climatisation moins énergivores et tout aussi efficaces.

Generali, tant à la maison mère que dans ses différentes filiales dans le monde, a innové de plusieurs autres façons et depuis plusieurs années. D'abord par l'adoption d'une politique de développement durable (Agir pour notre avenir), où il identifie concrètement

les engagements qu'il propose aux clients (entreprises ou particuliers); puis par l'élaboration de produits susceptibles d'encourager le développement durable, ainsi qu'une tarification avantageuse concernant certains biens (véhicules à moteur hybrides, maisons dotés de dispositifs pour économiser l'énergie), puis par une politique d'achat auprès de fournisseurs qui respectent, par leurs actions, le développement durable, et enfin par l'aide à la recherche visant à réduire les impacts environnementaux et à soutenir l'innovation environnementale.

On a parlé abondamment depuis quelques années d'une initiative des assureurs italiens, qui sont devenus des chefs de file en la matière : l'assurance «Pay as you drive», une assurance auto dont la prime est calculée au kilomètre. Elle est en plein essor avec 1000 nouveaux clients par jour. L'an dernier, dans la Botte italienne, plus de 350 000 véhicules étaient dotés de ce dispositif. On en compterait plus d'un demi million actuellement. Ce nouveau marché aurait vu le jour en Californie, mais il est maintenant bien implanté en Europe.

Comment cela fonctionne-t-il ? Un système télématique, sorte de boîte installée dans la voiture, permet à l'assureur de décoder l'usage que le conducteur fait de sa voiture et ainsi de proposer à chaque client une police d'assurance adaptée à son profil de conduite. Moins il utilise sa voiture, plus la prime est intéressante. Si l'assuré opte pour ce système, l'assureur lui offre un rabais de 10 % à la souscription. L'assuré paie alors 30 % de la prime qui reste à payer, les 70 % restant liés à la distance parcourue. La base établie par l'assureur est de 12 000 kilomètres par an, car plus de 15 millions d'Italiens (26 % de la population) parcourent moins de 10 000 kilomètres annuellement. Au dessus de ce seuil, la prime s'applique comme une police normale. En dessous de ce seuil, cependant, le tarif est calculé au kilomètre parcouru. Il semble que l'économie est évidente pour 50 % des clients, c'est-à-dire ceux qui roulent moins de 7 000 kilomètres par an.

Aux États-Unis, GMAC, l'assurance de General Motors, a adopté le projet. La grille de facturation basée sur le kilométrage est parfaitement justifiable sur un plan écologique. Vérité évidente, moins on conduit, moins on est susceptible de subir ou de causer des accidents. Moins on consomme de carburant, moins on pollue. Et moins de kilométrage, moins de prime.

Chubb Group, sous la rubrique *Corporate Governance* de son site web, diffuse un volumineux rapport intitulé *Corporate Responsibility*, dont un chapitre intitulé «Sustainable Development and Insurance». L'assureur précise : «At Chubb, we have long incorpo-

rate sound environmental, social and governance practices into our management processes».

Le Lloyd's, l'assureur/réassureur londonien tricentenaire, est membre du United Environment Programme Finance Initiative Working Group (UNEPFI). La liste des initiatives du Lloyd's en matière de développement durable est impressionnante. On retrouve 752 titres à cet égard sur son site web.

Lexington Insurance Company, membre de American International Group, annonçait en mars dernier un programme encourageant le remplacement de biens détruits (bâtisses et contenus), en cas de sinistre, avec des matériaux ou produits axés sur les principes de développement durables et favorables au respect de l'environnement.

De nombreux autres assureurs/réassureurs, tels Axa, Swiss Re, Scor, Zurich Financial Services, ING, Tokio Marine, Hanover Re, Berkshire Hathaway, etc. ont développé des programmes ou des politiques similaires. Les assureurs ont l'obligation morale d'accompagner ce mouvement vers le développement durable, sans oublier la sécurité des fonds qu'ils détiennent au profit l'ensemble de la mutualité. L'assureur est souvent confronté à la difficulté de constituer des bases statistiques d'analyse des risques, dans un contexte où les risques évoluent très rapidement. La vocation traditionnelle des assureurs est d'accompagner l'innovation en évaluant les risques que cette innovation peut représenter (OGM, produits chimiques, nanotechnologies, risques technologiques, pollutions intérieures).

Plus qu'une simple rubrique sur le web, on retrouve un portail sur le site de Munich Re, le premier réassureur mondial, intitulé *Sustainability*. Peu d'entreprises d'assurance ont osé pousser aussi loin cette logique affinitaire assurance/durabilité. Voici quelques titres :

- History of sustainability: it's a long tradition in the Munich Re Group
- We put the principle of sustainability into practice
- Implementing Sustainability
- Will climate change alter liability risks ?
- Guiding Principles for Sustainability
- Green Awards for Eco-Manager of the Year.

Tel que mentionné au début de cet article, Munich Re a également été l'initiateur, en 2005, d'un projet d'adaptation aux changements climatiques (*Munich Climate Insurance Initiative - MCII*),

dont les mécanismes ont été présentés à la Conférence de Poznan, sous l'égide de l'Onu, en décembre 2008.

L'assureur Suisse Zurich Financial Services comprend que le développement durable est un facteur de croissance en développant une politique environnementale globale. Ses produits et services sont axés sur des initiatives climatiques (Global Climate Initiatives, Change Advisory Office, Research and Partnership). L'assureur cherche à améliorer constamment ses performances fondées sur les mesures du Dow Jones Sustainability Indexes (DJSI) et du FTSE-4Good Index Series. Lancés en 1999, les index Dow Jones sont des mesures destinées à évaluer la performance financière des grandes entreprises internationales dont les politiques sont axées sur le développement durable. Voici comment ils se définissent :

The Dow Jones Sustainability Indexes are the first global indexes tracking the financial performance of the leading sustainability-driven companies worldwide.

Currently 70 DJSI are held by asset managers in 16 countries to manage a variety of financial products including active and passive funds, certificates and segregated accounts. In total, these licensees presently manage close to 6 billion USD bases on DJSI.

Aviva, le cinquième assureur mondial, possède 300 ans d'expérience. La responsabilité sociale de cette entreprise, tant au niveau de la maison-mère que des filiales, est hautement développée face aux enjeux que représente le développement durable. Sa stratégie RSE (Responsabilité sociale entreprise) se distingue par des actions très concrètes : la neutralisation des émissions de CO₂, le « pay as you drive », le programme de récompenses.

La société a elle-même reçu des récompenses prestigieuses, notamment :

- le *Dow Jones Sustainability Indexes 2006/2007*, premier indice indiquant la performance financière d'entreprises leaders orientées vers le développement durable;
- le prix *FTSE4Good Index Series*, conçu pour évaluer la performance des entreprises qui s'inscrivent dans les critères de développement durable.

La compagnie Axa est entrée dans le Club Planète Gagnante pour promouvoir ces thèmes tant vis-à-vis de son personnel que de ses clients. À l'égard de ses salariés, Axa s'est engagée dans le cadre d'un plan triennal à réduire les écarts de salaire injustifiés entre hommes et femmes et à améliorer la mixité. Un budget a été alloué

à cet effet et une commission annuelle veille à l'application de ces engagements. À l'égard de ses clients, Axa a lancé à cette époque son contrat « Green » prenant notamment en charge les frais de réparation de dommages causés à la nature.

La compagnie d'assurance Axa a développé, en partenariat, le *Carbon Disclosure Project*, qui se veut une réponse de l'assureur aux changements climatiques. Axa est convaincue de l'impact sur la performance des entreprises des contraintes émergentes liées aux émissions de carbone. Axa affiche clairement ses ambitions environnementales. À l'occasion de la semaine du développement durable en 2006, Axa a pris des engagements sur trois ans de réduction de consommation d'énergie, d'eau et de papier.

CNP Assurance est le premier propriétaire privé de forêts en France. Elle possède quelque 50 000 hectares de forêt qu'elle administre, avec un gestionnaire, conformément à une charte de gestion durable.

Le développement durable permet aussi aux assureurs à s'investir socialement, à se responsabiliser et à se solidariser par différents programmes d'engagements dans la communauté, sous forme de mécénat, de commandites, de fonds, de prix Mérite, etc.

Encore des exemples, chez deux grands courtiers. Aon Corp, via sa filiale Aon Natural Ressources (sise à Londres) a lancé une politique en matière d'énergie renouvelable : *The new practice will concentrate on risk transfer solutions related to solar energy, offshore and onshore wind resources, biomass, wave, tidal and geothermal power projects*. De son côté Marsh précise, sur son site web, comment il est en mesure de déceler et maîtriser les risques environnementaux, en valorisant l'analyse en amont pour prévenir les risques.

La mutuelle française GMF a lancé « Auto Pass », un nouveau contrat d'assurance automobile avec un tarif en baisse de 3 % en moyenne et des réductions significatives entre 5 % et 15 % pour les petits rouleurs, pour les bons conducteurs, pour les véhicules propres et pour les usagers des transports en commun. La mutuelle propose aussi une nouvelle garantie « panne électronique et mécanique » qui prend en charge le coût des réparations.

Mentionnons que les compagnies d'assurance qui chercheront à investir dans des projets de développements durables dans les pays émergents (Inde, Brésil, Chine), notamment dans les énergies renouvelables, recevraient en retour des crédits CER (*Certified Emission Reduction Credit*). Ce mécanisme est issu du protocole de Kyoto.

Plusieurs assureurs de ces entreprises se sont montrés intéressés jusqu'ici à souscrire aux risques découlant de ces initiatives.

Mentionnons également que la banque britannique HSBC a annoncé en mars 2007 un investissement de 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette somme serait répartie entre quatre groupes écologiques non gouvernementaux pour financer leurs actions de défense de l'environnement. Jamais par le passé ces groupes n'avaient reçu autant d'argent, dans le cadre de leur mission, et jamais une entreprise financière britannique n'avait donné autant d'argent pour la planète.

En matière de risques de construction, les assureurs sont bien placés pour suggérer des modèles de conception ou d'exécution, des matériaux à la fois performants et respectueux de l'environnement.

Fortis Assurance, une société française, belge et néerlandaise, accorde des réductions aux clients qui ont pourvu leur habitation d'au moins deux éléments favorisant les économies d'énergie. Alors que certains assureurs ne couvrent pas les tremblements de terre et les inondations, Fortis a développé un produit d'assurance qui recouvre tous les risques de catastrophes naturelles.

5. LES MUTUELLES D'ASSURANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de développement durable s'inscrivent aussi d'une façon parfaite dans la mission économique et sociale d'une mutuelle d'assurance, axée sur la solidarité et la cohésion entre les membres. La proximité des membres et leur écoute est garante de la connaissance de leur besoin. Les membres mutualistes mesurent aujourd'hui de plus en plus les performances à l'aune des valeurs environnementales. La mutuelle est donc bien placée pour répondre à ces besoins, puisque ce sont ceux de leurs membres.

L'une des caractéristiques essentielles de l'assurance mutuelle est la participation des membres aux pertes (jusqu'à une certaine limite) et aux bénéfices de l'entreprise. Le détenteur d'une police est à la fois assureur et assuré.

Les valeurs mutualistes, qui n'ont pas de capital social, donc pas d'actionnaires, marquent leur différence de plusieurs façons :

- la participation de chacun aux décisions de tous;

- le contrôle de son fonctionnement et des dirigeants par les membres;
- la transparence dans les décisions et dans le fonctionnement;
- la capacité d'écoute des gouvernants;
- les principes de solidarité, d'indépendance et de responsabilité;
- le juste équilibre entre la tarification et la solidarité;
- les services personnalisés d'assurance et d'assistance;
- et plus encore, la primauté de l'humain et de son environnement.

Les mutuelles reflètent ces valeurs, tant sur le plan de leur gouvernance que de leur fonctionnement. Elles entretiennent la confiance parce qu'elles sont proches de leurs membres, de leur réalité, de leur région, de leur environnement. Elles ont à cœur leur développement harmonieux et leur protection, d'abord en amont par la prévention, basée sur un comportement responsable, puis, par des garanties adaptées aux besoins particularisés et au meilleur rapport qualité-prix.

Comme toute entreprise d'assurance, la mutuelle est en mesure d'accumuler des capitaux importants, qu'il lui importe de gérer non dans son intérêt propre mais dans l'intérêt de ses membres. Ses placements sont donc réputés sûrs. Sa gestion doit être irréprochable, l'équité gouverne sa souscription, la transparence et le dialogue sont la marque de son service d'indemnisation. Elle joue un authentique rôle social.

L'assurance est un lieu privilégié de mutualisation des bonnes pratiques. Elle favorise une saine émulation entre les membres en leur permettant de comparer leurs propres initiatives et d'examiner les difficultés rencontrées.

L'une des clés qui favorisent la mise en place de mesures ciblées est la communication entre la mutuelle et ses membres, et cette dernière dispose de plusieurs outils : communiqués, prévention, échanges réguliers. Quels que soient les supports de communication utilisés, l'écrit ou l'électronique, rien ne remplace les rencontres d'information, simples avec une approche humaine et personnalisée, qui met à l'avant plan, de façon simultanée, des protections sur mesure et un engagement social des collectivités pour le mieux être et la qualité de vie des citoyens.

L'entreprise mutuelle est enracinée dans un milieu propre, qu'il soit agricole, municipal, professionnel, etc. L'entreprise mutuelle est

à l'image de ses membres et, à travers les valeurs fondamentales du mutualisme (indépendance, solidarité, démocratie, transparence), elle véhicule les valeurs des sociétaires, elle privilégie leur sécurité et elle exprime les aspirations et les besoins de chacun.

6. CONCLUSION

Le développement durable, c'est un mouvement incontournable, dont les façons de faire vont devenir dominantes, tant chez les assureurs traditionnels que chez les mutuelles d'assurance. Ils y seront d'ailleurs incités par leur clientèle.

L'assurance est une entreprise socialement responsable. Le développement durable est celui qui garde l'avenir ouvert pour les générations futures, en n'oubliant pas la nature, mais en laissant toute la place à l'humain, qui vit en symbiose avec les écosystèmes. Le développement durable se situe à la jonction entre le développement économique et social et le respect de la nature. Le développement ne durera pas si l'homme, vulnérable par nature, est menacé à l'échelle planétaire. C'est sur la modification durable des comportements, des modes de consommation et de production, qu'il faut travailler, en affichant des politiques efficaces.

Toute personne physique et toute entreprise (et tout particulièrement pour cette dernière, c'est une marque de leadership), doivent assumer leur responsabilité, celle de respecter les équilibres biologiques, qui façonnent les ressources dont elles dépendent, en les utilisant sans excès et veillant à assurer leur pérennité. Le développement durable est donc un défi, un instrument au service des gestionnaires de risques, pour redorer leur image, souvent négative face aux réclamations, pour rétablir la confiance des assurables, qui sont ainsi guidés dans la connaissance de leurs risques et des moyens de les prévenir ou d'en atténuer les effets.

Les entreprises d'assurance sont confrontées aux changements et, si elles veulent rester compétitives, elles doivent relever les enjeux de la croissance durable. Ainsi, le développement durable permet aux entreprises d'améliorer leur performance, de gagner de nouveaux clients et d'afficher de meilleurs résultats en tenant compte des réglementations et de la prévention. Elles créent de la valeur à long terme, tant pour les actionnaires des compagnies à capital action que pour les membres des mutuelles, tout en consommant moins et en contribuant au mieux-être de la collectivité.

Références

- AGF – pratiques environnementales, www.agf.fr
- AGF (Allianz Group) – Bilan de la contribution du secteur des assurances au développement durable.
- Agir pour notre avenir – Politique de développement durable de Generali – www.generali-patrimoine.fr
- Alain Lipietz, « Il est grand temps d'agir », Risques No 47, Septembre 2001.
- André Balaya, Assurance et développement durable, (1/07/05).
- Association française de l'assurance, L'assurance au service d'un développement durable – www.assfass.fr
- AXA – initiatives de développement durable <http://www.axa.com.fr>
- BNP Paribas Assurance crée son premier événement « Ec0-conçu » - www.bnpparibas.com/fr/developpement-durable
- Claude Villeneuve, Qui a peur de l'an 2000 – Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable, Editions MultiMonde, 1998.
- Développement durable : quelle réalité dans l'assurance ? http://www.largusdelassurance.com/article/page_article.cfm?nrub=688&idoc=97853&na...
- Didier Folus, Apports de l'assurance et des marches de capitaux à la gestion des risques environnementaux, AIMS – Atelier développement durable, Avril 2003.
- Entreprises d'assurance – Qu'est-ce que le développement durable ? http://www.largusdelassurance.com/article/page_article.cfm?idoc=97853&numpage=2
- Fédération française des sociétés d'assurances – L'assurance au service d'un développement durable. <http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/devdurable>
- Fédération française des sociétés d'assurances – Rapport : l'assurance française en 2005, p. 6, – L'assurance dans la société au service d'un développement durable (p. 8) – Voir le site web de FFSA.
- Fédération française des sociétés d'assurances – Rapport : l'assurance française en 2006 – Pour un développement durable (p. 8) – Voir le site web de FFSA.
- Fédération française des sociétés d'assurances – Rapport : l'assurance française en 2007 – L'assurance et la société – Agir pour le développement durable <http://www.ffsa.fr/webffsa/portailffsa.nsf/html/ODAN-4XEH3J.html>
- Fédération française des sociétés d'assurances, L'assurance et le développement durable, Direction des affaires publiques, Dossier de presse du 22 janvier 2008.
- Generali – Politique de développement durable de Generali France - <http://www.generali-patrimoine.fr/generalifr>
- Guillaume Sainteny, Le principe de précaution, élément du développement durable », Risques, No 72, Décembre 2007. Ed. Seddita.
- ING Canada – initiatives de développement durable <http://www.ingcanada.com/fr/fondation.html>
- Laboratoire Assurance Banque – Cercle LAB, Développement durable – Quel rôle pour l'assurance ? , www.cerclelab.com
- Laurent Gilbert, Les assureurs ont un rôle important à jouer en matière de développement durable, www.easybourse.com
- Lloyd's - <http://www.lloyds.com>
- Munich Re – Voir <http://sustainability.munichre.com>
- Munich Climate Insurance Initiative (MCII) – Voir www.climate-insurance.org
- Programme des Nations unies pour le développement – Rapport annuel 2008 – L'écologisation de la croissance : environnement et développement durable, <http://www.undp.org/french/publications/annualraport2008/environnement.shtml>

Scor – Rapport annuel 2007 – Scor et le développement durable (p. 76 et s.). Voir le site web de Scor : www.scor.com

Swiss Re: Corporate Responsibility Report – Committed to sustainable value creation – Voir www.swissre.com

The Dow Jones Sustainability Indexes – www.sustainability-indexes.com

Tokio Marine & Nichido: Seeking Harmony with the Global Environment – Responsabilité sociétale. Voir www.tokiomarine.eu